

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MARS 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL042

Date de convocation : 21 mars 2019
Affichage du compte-rendu : 4 avril 2019
Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - Modification du tableau des emplois

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Dominique BABE, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Annie BERTON (donne pouvoir à Réjane CLOUPET)

Excusés / absents : Céline BARIOZ, Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Eric MAILLET

Rapporteur : Danièle POTIRON

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, avancements de grade et promotions, dans le respect du principe de sincérité budgétaire et conformément aux besoins de la collectivité.

Avancement de grade

L'avancement de grade est un mode de progression au sein d'un cadre d'emplois. Il s'agit d'un mode d'avancement prononcé après avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) et après inscription sur le tableau annuel d'avancement.

Dès lors, sous réserve de conditions d'ancienneté et/ou de détention d'un échelon et/ou de réussite à un examen professionnel, les collectivités territoriales peuvent promouvoir leurs agents via l'avancement de grade.

Ainsi, les fonctionnaires ayant une valeur professionnelle suffisante pour être promus sont inscrits au tableau d'avancement, ce, dans la continuité de sa politique de Gestion des Ressources Humaines conformément aux besoins de la collectivité.

Dès lors, il est proposé au conseil municipal de transformer les postes ci-après mentionnés, pour faire suite aux réussites d'examens professionnels et aux décisions prises lors de la commission interne relative à l'avancement de grade et sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon :

Service	Suppression	Création	Date d'effet
Centre culturel – Technique	Technicien principal de 2e classe à temps complet (IB 389-638)	Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (IB 446-707)	1 ^{er} avril 2019
Centre culturel - Technique	Agent de Maîtrise à temps complet (IB 355-549)	Agent de Maîtrise principal à temps complet (IB 381-586)	1 ^{er} avril 2019
Centre culturel - Entretien	2 postes Adjoint technique à temps complet (IB 348-407)	2 postes Adjoint technique principal de 2 ^e classe à temps complet (IB 351-483)	1 ^{er} septembre 2019
DEJS	Adjoint technique à temps complet (IB 348-407)	2 postes Adjoint technique principal de 2 ^e classe à temps complet (IB 351-483)	1 ^{er} septembre 2019
DEJS	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe à temps complet (IB 351-483)	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (IB 380-548)	1 ^{er} avril 2019
DEJS	3 postes ATSEM principal de 2 ^e classe à temps complet (IB 351-483)	3 postes ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (IB 380-548)	1 ^{er} avril 2019
DEJS	Éducateur des APS à temps complet (IB 372-597)	Éducateur des APS principal 2 ^e classe à temps complet (IB 389-638)	9 avril 2019
Services Techniques	2 postes Adjoint technique principal de 2 ^e classe à temps complet (IB 351-483)	2 postes Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (IB 380-548)	1 ^{er} avril 2019
Services Techniques	Adjoint technique principal de 2 ^e classe à temps complet (IB 351-483)	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (IB 380-548)	1 ^{er} septembre 2019
Services Techniques	Technicien à temps complet (IB 372-597)	Technicien principal de 2e classe à temps complet (IB 389-638)	1 ^{er} juillet 2019
Services Techniques	2 poste Agent de Maîtrise à temps complet (IB 355-549)	2 postes Agent de Maîtrise principal à temps complet (IB 381-586)	1 ^{er} septembre 2019
Ressources Humaines	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe à temps complet (IB 351-483)	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (IB 380-548)	1 ^{er} octobre 2019

Affaires générales	Adjoint administratif à temps complet (IB 348-407)	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe à temps complet (IB 351-483)	1 ^{er} avril 2019
--------------------	--	---	----------------------------

Dans la continuité des évolutions présentées lors des précédents conseils municipaux et de la volonté de renforcer la Police Municipale, il est proposé ;

- de **CRÉER** un poste de gardien brigadier de police municipale à temps complet (échelle indiciaire brut 351-483) ;
- d'**IMPUTER** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 112 compte 64131 du budget ;
- d'**AUTORISER** Monsieur le maire au nom et pour le compte de la commune à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Enfin, afin de répondre aux besoins de la collectivité, et réaliser le reclassement d'un personnel du CCAS, il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 28h et ainsi permettre la mise en œuvre d'un détachement entre le CCAS et la ville :

Service	Création
Divers	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe à temps non complet 28h (IB 351-483)

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** les transformations de poste telles que décrites ci-avant.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,
 au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme,

Le Maire,
 Jean-Claude TALBOT.